



Calendrier de la saisie de la nomenclature

Etape	Objet	Responsabilité	Durée*	Total semaines	Contenu
1	Mandat au bureau de géomètre	OIG	au plus tard 1 mois après la conclusion du contrat		Bases de la nomenclature provenant du plan d'ensemble Prochains numéros de plan et d'ordre à attribuer
2	Documents provisoires du bureau de géomètre	Géomètre	au plus tard 10 mois avant la remise de la phase B3	0	Plan de nomenclature provisoire Répertoire provisoire des noms Liste de la commission des sages
3	Contrôle des dossiers provisoires par l'OIG	OIG	3 semaines	3	Les dossiers sont-ils complets ? Le contenu est-il conforme aux consignes du manuel ? Retour éventuel au géomètre pour correction
4	Fixation de l'orthographe par les experts	Experts en onomastique	5 semaines	8	Contact / discussion avec la commission des sages Saisie de la prononciation locale Consultation des documents d'archives Fixation de l'orthographe définitive
5	Etablissement définitif du répertoire des noms	OIG	2 semaines	10	Report de l'orthographe définitive dans le répertoire des noms
6	Consultation par la commune	Commune	6 semaines	16	La commune prend position sur l'orthographe des noms, la délimitation sur le plan et la classe
7	Eventuellement, demandes de modification de la commune aux experts	Experts en onomastique	3 semaines		Si la commune n'est pas d'accord avec l'orthographe fixée, envoyer une nouvelle fois le répertoire aux experts Les experts s'efforcent de trouver un compromis dans le cadre des directives fédérales et cantonales
8	Eventuellement, 2e consultation de la commune	Commune	5 semaines		La commune a à nouveau la possibilité de prendre position
9	Event., lettre à la commune sur possibilité de faire opposition	OIG			Si aucun consensus n'est trouvé, la commune reçoit un courrier lui rappelant la possibilité de faire opposition lors du dépôt public
10	Mandat d'établissement définitif des plans à l'entreprise	OIG	2 semaines	18	Compilation des documents Mandat d'établissement des plans définitifs au géomètre
11	Etablissement définitif des plans	Géomètre	6 semaines	24	Etablissement de 5 exemplaires des plans définitifs
12	Vérification des plans et noms définitifs	OIG	6 semaines	30	Contrôle des plans définitifs et du répertoire des noms
13	Fin + envoi des documents définitifs	OIG	2 semaines	32	Envoi des dossiers définitifs au géomètre, à la commune et aux experts
Total				8 mois	
					10 mois, si 2e consultation nécessaire

*La durée indiquée se base sur un déroulement optimal.
Il faut par conséquent partir du principe que les travaux de nomenclature prennent au minimum 8 mois.